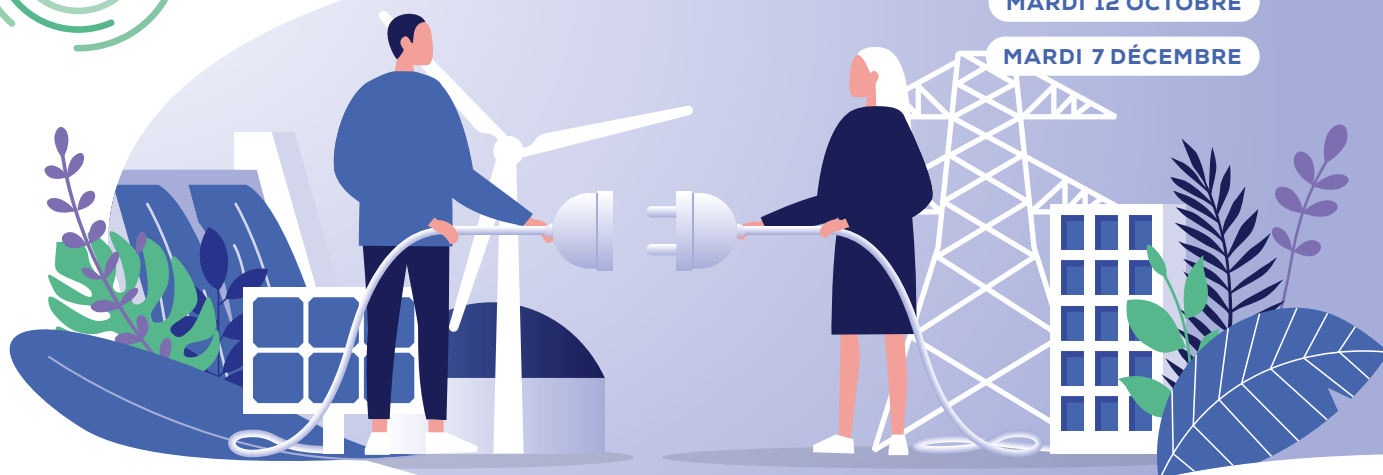


MARDI 23 MARS 2021 (À DISTANCE)

MARDI 1<sup>ER</sup> JUIN

MARDI 12 OCTOBRE

MARDI 7 DÉCEMBRE



## FORMATION

# Intégration des énergies renouvelables aux réseaux électriques

FORMATION  
RÉSERVÉE AUX  
ADHÉRENTS  
DU SER

Le développement rapide des énergies renouvelables en France pose la question de la capacité des réseaux à intégrer ces nouveaux moyens de production. Si l'équilibre du système n'est pas menacé, ce développement de nouvelles unités de production nécessite des évolutions au niveau du système électrique avec, selon les équipements à mettre en œuvre, des temps de développement variables (de quelques mois à plusieurs années). Dans ces conditions, il devient essentiel pour les acteurs des énergies renouvelables d'intégrer la dimension réseau au plus tôt dans leurs projets pour optimiser le coût de leur raccordement et synchroniser leur planning avec ceux des gestionnaires de réseau.

### FRAIS D'INSCRIPTION 350 €HT (420 €TTC)

Tarif adhérent du SER, incluant la participation à la journée en présentiel, la documentation pédagogique, le déjeuner et les pauses-café.

Tarif ramené à 200 €HT (240 €TTC) si la formation doit être basculée en distanciel.

### NOMBRE DE PLACES

LIMITÉ À  
**15 PARTICIPANTS**

pour optimiser les échanges,  
l'interactivité et les  
apports pédagogiques.

### ÉLIGIBLE À LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE



## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Accompagner les adhérents du SER dans la **compréhension des aspects réglementaires et techniques liés au raccordement des ouvrages EnR, des codes de réseaux européens ou du rôle des gestionnaires de réseaux dans l'intégration des projets renouvelables.**
- Aborder des sujets prospectifs comme la valorisation des flexibilités, le stockage, l'effacement...

## PUBLIC CONCERNÉ

- **Professionnels** : développeurs, exploitants, financeurs d'unités de production d'électricité à partir de sources renouvelables directement concernés par les enjeux du raccordement et de l'intégration des projets EnR au réseau électrique.

# Intégration des EnR aux réseaux électriques

## DOCUMENTATION FOURNIE

- Un classeur contenant l'ensemble des supports pédagogiques présentés
  - Une clé USB regroupant les supports présentés sur la journée.
- En distanciel, les supports sont envoyés en format numérique.

## PROGRAMME DE LA JOURNÉE

9h00-9h15 **ACCUEIL DES PARTICIPANTS - CAFÉ**

9h15-9h30 **PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE**  
**SER**

9h30-10h00 **Concepts généraux sur les réseaux électriques et le raccordement des ouvrages EnR**  
État des lieux du développement des EnR et des réseaux aujourd'hui.  
Quels réseaux électriques pour les EnR demain ? Quelle architecture (centralisée vs décentralisée) ? Et quelles technologies ?  
**SER**

10h00-10h30 **PAUSE CAFÉ**

10h30-11h15 **Présentation du cadre de l'économie du système électrique et de sa réglementation**  
Comment fonctionne le financement des réseaux électriques (TURPE, CAS) ? Quelle régulation applicable pour les gestionnaires de réseaux ? Quel est le rôle de la CRE ?  
**Commission de Régulation de l'Énergie**

11h15-13h00 **Rôle d'Enedis dans le raccordement des EnR : présentation de la procédure de raccordement du t0 à la mise en service. Présentation du code RfG (Requirements for Generators) et des codes de réseaux européens**  
Quels sont les éléments à fournir ? Quels contrôles doivent être effectués ? Quels outils sont à disposition des producteurs ? Quelles relations avec le gestionnaire de réseau après la mise en service (plateforme DISPO réseau d'Enedis...) ? Comment les arrêtés techniques évoluent-ils par rapport aux anciennes exigences ? Qu'en est-il des modifications substantielles dans le cas d'un repowering ?  
**Enedis**

13h00-14h00 **DÉJEUNER**

14h00-14h45 **Rôle de Rte dans l'intégration des projets EnR aux réseaux**  
Quels sont les scénarios de développement des EnR & des réseaux (BP, SDDR, S3REnR) ? Quel rôle joue Rte dans la planification des extensions et renforcements ? Quelles sont les méthodes d'élaboration des S3REnR ?  
**Rte**

14h45-15h30 **Comment optimiser le raccordement des ouvrages EnR ?**  
Comment préparer son raccordement en amont de sa demande de Proposition technique et financière (PTF) ? Quels critères de dimensionnement ? Quelle analyse des PTF reçues ? Comment faire évoluer une offre de raccordement en fonction de ses contraintes ?  
**JIGRID**

15h30-15h45 **PAUSE CAFÉ**

15h45-17h15 **La question du stockage dans l'intégration des EnR**  
Quelles technologies ? Quels modèles d'affaires ? Quelles typologies de projets ? Quelles projections de réduction des coûts ? Stockage centralisé ou décentralisé ? Les marchés européens du stockage.  
**CEA Liten et Clean Horizon**

17h15 **CLÔTURE DE LA JOURNÉE**

## SYNDICAT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



Créé en 1993, le Syndicat des énergies renouvelables est l'organisation industrielle française des énergies renouvelables et regroupe l'ensemble des secteurs : biomasse (France Biomasse Énergie), bois, biocarburants, énergies marines, éolien, géothermie, hydroélectricité, pompes à chaleur, solaire photovoltaïque (SOLER), solaire thermique et thermodynamique. Il a pour vocation de promouvoir les intérêts des industriels et des professionnels des énergies renouvelables auprès des pouvoirs publics, du Parlement et de toutes les instances en charge de l'énergie, de l'industrie, de l'emploi et de la Recherche.

400 ADHÉRENTS · 15 Md€ DE CHIFFRE D'AFFAIRES · 150 000 EMPLOIS

FORMATION

# Intégration des EnR aux réseaux électriques



## BULLETIN DE PARTICIPATION

MADAME

MONSIEUR

PRÉNOM

NOM

SOCIÉTÉ / ORGANISATION

FONCTION

TÉLÉPHONE

MOBILE

E-MAIL

ADRESSE PROFESSIONNELLE

CODE POSTAL

VILLE

ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE)

CODE POSTAL

VILLE

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE

RÉFÉRENCE / N° DE BON DE COMMANDE À INDIQUER SUR LA FACTURE

PRÉCISEZ VOTRE ACTIVITÉ ET VOS ATTENTES VIS-À-VIS DE CE STAGE

## SESSIONS DE FORMATION ET TARIFS

**MARDI 23 MARS 2021** (À DISTANCE)  
**200 €HT** (240 €TTC)\*

**MARDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2021**  
**350 €HT** (420 €TTC)\*

**MARDI 12 OCTOBRE 2021**  
**350 €HT** (420 €TTC)\*

**MARDI 7 DÉCEMBRE 2021**  
**350 €HT** (420 €TTC)\*

\*TARIF ADHÉRENT DU SER

## MODE DE RÈGLEMENT

Règlement par virement sur le compte  
du Syndicat des énergies renouvelables  
domicilié à BNP Paribas, compte  
n° 30004 02146 00010462224 74

Je reconnais avoir pris connaissance  
des conditions générales et des  
modalités d'inscription figurant au  
verso du bulletin et je les accepte

FAIT À

LE

SIGNATURE ET CACHET



13-15, rue de la Baume, 75008 PARIS  
T. 01 48 78 05 60 • [contact@enr.fr](mailto:contact@enr.fr)  
[www.enr.fr](http://www.enr.fr) • [www.ser-evenements.com](http://www.ser-evenements.com)

[@ser\\_enr](https://twitter.com/ser_enr) • [in](https://www.linkedin.com/company/ser) Syndicat des énergies renouvelables

## FORMATION

# Intégration des EnR aux réseaux électriques



## CONDITIONS GÉNÉRALES

### LIEU ET ACCÈS

La session de formation se déroulera sur Paris intra-muros ou en distanciel selon les conditions sanitaires recommandées. Le lieu exact de la formation vous sera communiqué au moment de la confirmation de votre inscription.

### TARIFS

Sauf conditions particulières proposées par le SER, les frais sont payables en totalité à la commande.

Les frais d'inscription à cette session de formation s'élèvent à **350 €HT** (420 €TTC)\*.

Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- Une clé USB contenant l'ensemble des supports présentés, ainsi que des documents de fond sur la problématique export ;
- Un classeur regroupant les supports pédagogiques présentés lors de la formation ;
- Un document de synthèse complet répertoriant les outils publics de financements et de garanties à l'export ;
- Le déjeuner et les pauses-café.

Si la session doit être réalisée en distanciel en raison du contexte sanitaire, les frais d'inscription sont ramenés à **200 €HT** (240 €TTC)\*.

Ils incluent :

- La participation à la journée de formation ;
- l'ensemble des supports pédagogiques présentés lors de la formation au format numérique.

\* Tarif adhérent du SER.

### FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

Cette formation est éligible dans le cadre de la formation professionnelle continue. Pour toute demande de subrogation de paiement, merci de contacter votre fonds d'assurance formation ou votre OPCA au moins 30 jours avant le début de la formation et de nous transmettre l'accord de subrogation.



### MODALITÉS D'INSCRIPTION

La formation est réservée aux adhérents du Syndicat des énergies renouvelables. Le nombre de participants à cette journée étant limité, les inscriptions seront enregistrées par ordre d'arrivée des dossiers d'inscription complets.

Pour vous inscrire à la formation, nous vous prions de bien vouloir suivre la procédure indiquée ci-dessous :

1. Téléchargez le bulletin d'inscription à l'adresse <http://www.enr.fr> ou demandez-le par e-mail à [contact@enr.fr](mailto:contact@enr.fr)
2. Complétez le bulletin d'inscription et retournez-le signé au Syndicat des énergies renouvelables par e-mail ou courrier aux coordonnées suivantes :  
e-mail : [contact@enr.fr](mailto:contact@enr.fr)  
courrier : **13-15 rue de la Baume, 75008 Paris**
3. Envoyez une photo d'identité (scan de document contenant une photo, ou CV, ou lien d'une page Internet) par e-mail pour la réalisation d'un trombinoscope.

À réception du dossier complet (bulletin d'inscription + photo d'identité + règlement) nous vous ferons parvenir la confirmation de votre inscription, accompagnée de la convocation, de la convention de formation professionnelle et d'une facture.

### ANNULATION

Toute annulation doit être formulée par écrit et envoyée par e-mail, fax ou courrier aux coordonnées figurant dans la rubrique « Modalités d'inscription ».

Si l'annulation intervient :

- Moins de 3 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 100 % du montant de la prestation ;
- Entre 3 et 10 jours ouvrables avant le début de la prestation, le SER conservera 50 % du montant de la prestation ;
- Au-delà de 10 jours ouvrables, le SER remboursera la totalité du règlement reçu.

Les remplacements de participants sont admis à tout moment, sans frais, sur communication écrite des noms et coordonnées du remplaçant, accompagnée d'une photo d'identité.

Nous nous réservons le droit de reporter la formation, de modifier le lieu de son déroulement, le contenu de son programme ou de remplacer un animateur, si des circonstances indépendantes de notre volonté nous y obligent.